

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
et des Décisions du Maire**

**Séance du Lundi 18 Juin 2018.**

L'An deux mille dix-huit, le Lundi 18 juin, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 21

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY – A. ZERKAL - S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI - C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILIH - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - S. GHENAIM – L. CAMARA - S. GIBERT - S. GAUBIER.

Absents excusés représentés : 6

A. QAROUACI représenté par M. AUBRY – Y. ITOUA représentée par C. TAWAB KEBAY – G. BAGAVANE représenté par Y. BOUKANTAR – C. MABANZA représentée par S. LAATIRISS – T. DIAWARA représentée par F. OGBI – L. HERGAUX représentée par D. ATIG.

Absent Excusé : 1

P. TROADEC.

Absents : 7

C. RENKLICAY – C. M' PIANA – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS – K. OUKBI - A. LAMOTHE.

**Délibération N° DEL – 2018 – 0068 :** « *Demande de renouvellement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C. L. A. S.) pour l'année scolaire 2018-2019 et de subventions aux partenaires financiers* ».

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi du 18 janvier 2005 instaurant le dispositif de réussite éducative,

**Vu** la circulaire interministérielle du 8 juin 2011 relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité,

**Vu** la Charte nationale de l'accompagnement à la Scolarité.

**Vu** l'appel à projet du comité départemental de pilotage du dispositif CLAS pour l'année scolaire 2018-2019,

Page 1 sur 2

**Considérant** qu'à l'issue de la réunion de concertation du 3 avril 2018, il y a lieu de poursuivre l'action CLAS de la commune, en complément des autres dispositifs d'accompagnement présents sur le territoire (Accompagnement éducatif de l'Éducation Nationale, CLAS associatif, dispositif de réussite éducative),

**Délibère, et,**

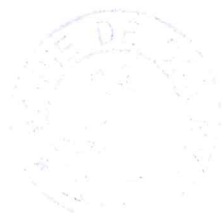
**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le renouvellement de l'agrément du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité pour l'année scolaire 2018-2019 et à signer les conventions ainsi que tous actes et documents en relation avec la présente délibération,

**Sollicite** les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires financiers,

**Dit** que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre concerné du budget communal.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote : A l'Unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

28 JUIN 2018

Transmis au contrôle de légalité le : 28 JUIN 2018